



Octobre 2019

## BULLETIN MUNICIPAL N° 38

Dépôt et publication Mairie de St Thomé  
Siret n° 21070300500012 APE 751A  
Site Internet : [www.saint-thome.fr](http://www.saint-thome.fr)

### - CENTRALES NUCLÉAIRES : MISE À DISPOSITION D'IODE

La commune de SAINT-THOMÉ est incluse dans le périmètre du plan particulier d'intervention (PPI) des centrales nucléaires de CRUAS-MEYSSE et du TRICASTIN dont les rayons ont récemment été étendus de 10 à 20 km.

Les habitants ont reçu ou vont recevoir un courrier explicatif avec un bon de retrait de boîte d'iode à présenter en pharmacie.

Il est rappelé qu'en cas d'alerte nucléaire, l'iode stable doit être pris uniquement si le Préfet en donne la consigne.

En cas d'alerte, l'information locale sera également diffusée sur les téléphones portables via l'application « Panneau Pocket ». Les modalités de téléchargement de cette application figurent sur le bulletin municipal d'informations de juillet 2019.

### - URBANISME : RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE

La population est invitée à une réunion publique avec le Cabinet en charge de l'élaboration de la future carte communale. L'information portera sur des propositions de zonages résultant des échanges avec les services de la Préfecture et de la Chambre d'Agriculture.

Cette rencontre est prévue le vendredi 29 novembre à 18 heures à la salle des fêtes.

### - DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles dès la 1<sup>ère</sup> ruche détenue. Elle doit être réalisée chaque année entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

### - NOUVEAU COMMERCANT AMBULANT

Depuis le début du mois d'octobre, une rôtisserie ambulante (poulets, poulets fermiers, accompagnement) est installée sur la Place des Crottes le samedi matin. Contact : 07 69 42 69 83

### - OPÉRATION BRIOCHES 2019

Les bénévoles dévoués à l'« Opération Brioches » et l'ADAPEI remercient les donateurs pour leur accueil chaleureux et leur générosité qui ont permis de recueillir la somme de 552,50 €.

### - REPAS DES AINÉS

Les personnes domiciliées sur la commune, âgées de **65 ans** et plus (nées en 1954 et avant) et leurs conjoints vont recevoir une invitation pour le repas traditionnel de fin d'année offert par le C.C.A.S.

Il sera servi par un traiteur **le samedi 7 décembre à 12 heures** à la salle des fêtes de la commune.

Si vous n'avez pas reçu votre invitation avant le 12 novembre, merci de le signaler en mairie. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 22 novembre.

## - CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Rassemblement à 11 heures devant la mairie pour le dépôt d'une gerbe au monument aux morts.  
A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes.

## - ASSOCIATIONS

### COMITÉ DES LOISIRS :

CASTAGNADE : Vendredi 15 novembre à partir de 19 h, châtaignes grillées, vin chaud et vins primeurs, terrain du Clau.



### AMICALE LAÏQUE :

MARCHÉ DE NOËL : Samedi 7 décembre de 14 h à 18 h dans la cour de l'école, vente de gâteaux et de décorations de fête au profit des enfants de l'école.



## - ÉTAT CIVIL

Nous avons eu la tristesse d'enregistrer les décès, le 18 août de Monsieur André AUTHELIN, le 09 septembre de Monsieur Wilhelm LINDEN et le 30 septembre de Monsieur Marc GUYON.  
Nous renouvelons nos condoléances aux familles.

Nous avons enregistré les naissances le 22 juillet de Albane LEYNAUD au foyer de Manon GRASSET et Clément LEYNAUD et le 26 septembre de Ellie DOUBLET au foyer de Lucie AGUIAR et Franck DOUBLET.  
Félicitations aux heureux parents.